



La Pêche

MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC de la tenue d'une séance d'information concernant le règlement 429-009-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 dans le but d'augmenter la densité résidentielle à la zone Ra-303 de faible à une densité moyenne Rb-303.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 août 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le **Règlement 429-009-2024** modifiant le Règlement de zonage numéro 03-429 dans le but d'augmenter la densité résidentielle à la zone (Ra-303) de faible à une densité moyenne (Rb-303) dans le secteur de Sainte-Cécile-de-Masham. Ce règlement est actuellement soumis à un droit de veto exercé par le Maire Guillaume Lamoureux, ce qui permettra qu'il soit à nouveau examiné par le conseil lors de la séance ordinaire prévue le 9 septembre prochain.

Le Conseil de la Municipalité de La Pêche désire organiser une **séance d'information** afin d'expliquer le règlement en question et de répondre aux interrogations de toute personne intéressée. De plus, la Municipalité souligne que toutes les étapes nécessaires à l'adoption du règlement ont été dûment suivies. Ce Conseil estime qu'il est pertinent d'inclure une séance d'information supplémentaire dans le processus d'adoption pour aborder d'éventuelles questions additionnelles.

La **séance d'information** aura lieu le 5 septembre 2024 à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël à La Pêche, à compter de 18 h 30. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité de La Pêche au : <https://www.villelapeche.qc.ca>.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par les membres présents lors de la séance d'information, le conseil municipal du **9 septembre 2024** ou dans un écrit acheminé **avant 16h, le 6 septembre 2024** à l'adresse suivante : urbanisme@villelapeche.qc.ca

DONNÉ à La Pêche, ce 23^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné M^e Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 23 août 2024.

M^e Sylvie Loubier
Greffière